



Les centres agréés à portée de clic avec le site Goodbye-car.com

Isabelle Vincent est l'une des responsables du site Goodbye-car.com. Un site qui permet aux particuliers de différencier les centres VHU, qui ont reçu un agrément préfectoral, et les autres. Lutter contre les filières illégales passe par la répression avec des fermetures de casses, poursuit-elle. « Ou bien en faisant la promotion de la filière agréée pour la rendre visible pour le grand public. »

C'est ainsi qu'est née l'idée du site « Goodbye-car.com » qui permet à tous les particuliers, avec quelques simples clics, de se débarrasser de leur véhicule sur l'ensemble du territoire et dans des conditions qui vont satisfaire l'environnement et la



■ Isabelle Vivent, l'une des responsables de Goodbye-car.com.

Photo Jacques Giunta

réglementation administrative.

Le recyclage des pièces, pourvoyeur d'emplois

Le site permet en outre de gagner du temps puisqu'il

suffit de remplir un questionnaire en ligne pour connaître le prix éventuel de reprise du véhicule, en fonction du cours de la ferraille, de l'état du véhicule et de l'endroit où il se trouve.

Dans un deuxième temps, sous quarante-huit heures, le propriétaire de la voiture est mis en rapport avec le professionnel agréé le plus proche de chez lui (c'est donc un circuit court), et les deux parties conviennent ensemble des modalités de la reprise de l'épave (achat, enlèvement, dépôt).

Le recyclage des pièces peut être pourvoyeur de nouveaux emplois, complète le Conseil national de la profession automobile qui plaide : « Cette filière, qui compte près de 12 000 emplois non délocalisables, est susceptible d'en générer de nouveaux dans les cinq prochaines années, tant dans les métiers du recyclage que dans la logistique. » ■